



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



« Tarn Ruralités »

Charte de partenariat entre l'État et le Conseil départemental du Tarn en faveur des communes rurales

Etablie entre :

- L'État, représenté par François-Xavier LAUCH, Préfet du Tarn,
- Le Conseil départemental du Tarn, représenté par Christophe RAMOND, Président du Conseil départemental du Tarn.

L'Etat dans le cadre de son programme « France Ruralités » et le Conseil départemental dans le cadre de ses politiques volontaristes en faveur des communes et des intercommunalités de son territoire s'engagent autour de trois objectifs transversaux :

- un soutien financier aux projets d'investissement des communes rurales ;
- un soutien renforcé en ingénierie pour permettre aux communes rurales de faire aboutir leurs projets ;
- un objectif partagé d'orienter l'ensemble des investissements des communes rurales vers des projets durables, préservant l'environnement et les espaces naturels.

Préambule

Dans le cadre du déploiement du programme « France Ruralités », des programmes associés de l'État et des dispositifs départementaux, et face aux défis que sont notamment le réchauffement climatique et ses conséquences humaines et économiques, l'État et le Conseil départemental du Tarn souhaitent mobiliser davantage de moyens en faveur des communes rurales.

L'État leur apporte un soutien continu, tant en fonctionnement qu'en investissement. En 2023, ce sont ainsi près de 21 M€ de subventions d'investissement qui auront été attribués aux collectivités tarnaises. Le Fonds vert, qui permet d'accompagner les collectivités face au défi du changement climatique, et qui était doté de 6,56 M€ en 2023, augmentera en 2024. Le projet de loi de finances pour 2024 prévoit en outre un relèvement de 220 M€ de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et une hausse de 500 M€ des dotations de soutien à l'investissement local.

Le Conseil départemental du Tarn intervient au plus près d'elles afin d'apporter de la solidarité pour tous et de soutenir les projets d'aménagement et de développement du territoire. Son action est fondée par l'exigence de défendre et de renforcer notre service public, d'améliorer le quotidien et le cadre de vie des Tarnais, de penser les aménagements de demain de façon durable, de bâtir des bâtiments performants, d'encourager les nouveaux modes de mobilités, d'assurer le bien-être des habitants, et de redonner sa place à la nature en adaptant nos infrastructures et notre mode de vie. Garant des solidarités, le Conseil départemental s'engage à accompagner de manière volontariste les projets locaux.

Dans le cadre de ses dispositifs de solidarité territoriale, le Conseil départemental est le premier investisseur local en consacrant chaque année 17 M€ à la réalisation de ces objectifs. A titre d'exemple, en 2022, il a soutenu 630 projets communaux et intercommunaux. De 2024 à 2026, Le Conseil départemental mobilisera 45 millions d'euros pour conseiller et accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagement et participer ainsi au développement économique du Tarn.

Article 1 – Objet de la Charte « Tarn Ruralités » :

La présente charte, proposée aux deux associations représentatives des élus locaux du département, présente les engagements que prennent l'État et le Conseil départemental afin de mieux accompagner les communes rurales et d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants. Elle a pour objectif de mettre en valeur l'action commune en faveur des territoires ruraux.

Article 2 – Les politiques publiques prioritaires du plan « Tarn Ruralités »

1. Améliorer les services publics en milieu rural

Pour faciliter l'accès aux services publics, 25 espaces France services ont été déployés grâce à la mobilisation des communes et des intercommunalités : chaque Tarnais se trouve désormais à moins de 30 minutes d'un espace France services. Le Conseil départemental est partenaire de ces espaces France services.

Dans les prochaines années, les espaces France services accueilleront davantage de partenaires et **deux nouveaux espaces France services seront labellisés** dans le département. La mobilité de ces France services sera renforcée pour se rapprocher des territoires ruraux. Ces espaces France Services seront aussi mieux coordonnés.

Le Conseil départemental poursuivra sa politique d'intervention en faveur des mairies (rénovation énergétique et amélioration de l'accessibilité), premier lieu d'écoute des besoins des administrés, afin d'apporter des réponses au plus près des territoires.

Depuis 2022, le Conseil départemental a fait évoluer ses dispositifs ou en a créé de nouveaux, dont le Budget participatif, afin de financer des projets innovants permettant de faciliter l'accessibilité des services.

L'accès au numérique, et donc à la fibre, est une condition essentielle d'accès aux services. Le Conseil départemental du Tarn a fait le choix de recourir à un délégataire de service public pour la conception, l'établissement et l'exploitation du réseau fibre, et ce afin de ne pas demander de participation financière aux communes et aux intercommunalités. Ainsi en juin 2019, le Conseil départemental du Tarn a notifié une convention de délégation de service public à l'entreprise SFR. Cette dernière a créé Tarn Fibre, filiale exclusivement dédiée au déploiement sur le département du Tarn, hors les communautés d'agglomération du Grand Albigeois et de Castres-Mazamet.

Sur un objectif de 140 000 locaux à raccorder en fibre optique, on compte aujourd'hui 110 000 prises construites réparties sur 251 communes et presque 39 000 clients raccordés à la fibre. Les travaux seraient achevés mi 2024.

Dans le cadre de son schéma départemental des usages et services numériques et afin de lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme, le Conseil départemental a recruté, avec l'appui financier de l'État, 10 conseillers numériques, chargés d'accompagner individuellement ou collectivement les usagers dans leurs démarches numériques. L'État et le Conseil départemental s'engagent à intensifier les permanences de conseillers numériques au sein des espaces France services.

Pour que chaque Tarnais puisse facilement obtenir la délivrance ou le renouvellement de son titre d'identité, l'État continuera à soutenir les communes afin qu'elles maintiennent les délais de prise de rendez-vous en deçà de 30 jours.

2. Faciliter l'accès à la santé dans les zones rurales

Pour améliorer l'accès à la santé en milieu rural, un renforcement du maillage des maisons de santé pluriprofessionnelles (24 actuellement) sera encouragé par l'État et le Conseil départemental, qui **s'engagent conjointement à soutenir financièrement** les communes et les intercommunalités qui les portent.

Le Conseil départemental poursuivra la mise en œuvre du Plan Tarn Santé de lutte contre la désertification médicale.

Plus largement, le Conseil départemental finance déjà les projets d'établissements de santé de toute nature : 2,2 M€ d'aides départementales et 1 million d'euros respectivement pour la création de maisons de santé et de cabinets médicaux sur le territoire. Récemment, le Conseil départemental a confirmé son soutien à l'Association des médecins retraités d'Albi qui a ouvert un centre de santé sur la commune. Il participe enfin au soutien de centres de santé par l'intermédiaire de son adhésion au dispositif régional du GIP « Ma santé, ma Région ». Il poursuivra cette démarche en lien avec la Région Occitanie afin de proposer des solutions adaptées aux besoins et attentes des médecins salariés qui s'installeront dans le territoire.

Le Conseil départemental, en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS), le Conseil territorial de santé élargi du Tarn et les partenaires signataires de la Charte d'attractivité, poursuivra ses actions de prospection auprès des professionnels de santé, en lien avec les ordres professionnels et les élus locaux, afin de les inciter à s'installer dans le Tarn.

L'ARS favorisera les coopérations territoriales au service de projets territoriaux de santé, en accompagnant le développement des communautés professionnelles territoriales de santé.

Un travail sera également mené avec les associations d'élus et les professionnels de santé pour éviter que ne se développe une concurrence entre territoires, et identifier des contreparties à demander aux professionnels de la santé bénéficiaires de ces investissements publics.

L'État et le Conseil départemental, notamment, subventionneront le projet de rénovation et d'extension de l'internat du Centre Hospitalier d'Albi (à hauteur de 1 M€ pour l'État et de 600 000 € pour le Conseil départemental sur la période 2023-2026, dont 150 000 € déjà acquis). Ils subventionneront également la rénovation de l'internat du Centre Hospitalier Intercommunal Castres-Mazamet (à hauteur de 65 000 € pour l'État et de 128 000 € acquis pour le Conseil départemental), l'objectif étant de rendre ces lieux de vie plus attractifs pour les étudiants en médecine. Dans ce cadre, le rapprochement entre les établissements de santé situés en zone urbaine et les communes rurales sera recherché, notamment en développant les maisons médicales de gardes.

Des dispositifs de santé mobiles seront déployés à titre expérimental afin de faciliter l'accès aux soins pour tous, selon des modalités à déterminer.

En 2019, le Conseil départemental du Tarn a été le premier département en France à signer la charte « villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » et a adopté son plan départemental de lutte contre les perturbateurs endocriniens 2019-2021 articulé autour de 26 actions. Dans la poursuite de cette politique volontariste, le Conseil départemental a construit le premier collège sans perturbateurs endocriniens, le collège Thomas-Pesquet à Castres, grâce à l'insertion de clauses « perturbateurs endocriniens » dans les marchés publics.

Enfin, le Conseil départemental prend en compte les problématiques des espèces végétales exotiques envahissantes dans le cadre de la préservation des milieux naturels et de la santé des populations.

3. Lutter contre le réchauffement climatique

Face au changement climatique, la rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments publics est un impératif, tout comme les actions de renaturation qui permettent notamment une meilleure infiltration des eaux pluviales.

L'État et le Conseil départemental s'engagent **à renforcer leur soutien aux communes et intercommunalités dans leurs projets de renaturation et de rénovation énergétique**, et plus particulièrement s'agissant des bâtiments scolaires.

L'État mobilisera pour ce faire les crédits du Fonds vert (6,56 M€ en 2023). En 2023, le Fonds vert a déjà financé la rénovation thermique et/ou des opérations de renaturation dans 10 écoles et un collège, pour un montant de subvention de plus de 1,4M€. Le projet de loi de finances 2024 prévoit une augmentation du Fonds vert, et notamment un abondement de 500 millions d'euros au niveau national pour soutenir spécifiquement les collectivités territoriales dans la rénovation thermique de leurs bâtiments scolaires. En lien avec le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn, des projets de rénovation globale, avec développement des énergies renouvelables et autoconsommation des établissements, seront recherchés.

Pour faciliter la programmation des investissements des collectivités dans les établissements scolaires, **une plus grande visibilité sera donnée sur la carte scolaire : les élus des écoles classées en ruralité seront associés à son élaboration, et ils auront une vision sur son évolution à trois ans.**

Le Conseil départemental a adapté depuis plusieurs années ses politiques publiques afin de soutenir la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Ce dispositif intégré dans le Fonds de développement territorial du Conseil départemental sera renouvelé en 2024.

Le Conseil départemental a également créé, en 2022, un nouveau dispositif intitulé « actions d'adaptation au changement climatique » destiné à accompagner les projets communaux. Il souhaite étoffer ce dispositif afin de pouvoir mieux soutenir les projets notamment innovants des collectivités rurales.

Le Conseil départemental s'engage aussi dans la rénovation énergétique de son patrimoine bâti et des collèges. Afin de faciliter les conditions de réussite scolaire, le Conseil départemental est fortement engagé dans la construction, la modernisation et l'adaptation au changement climatique des collèges publics. A ce titre, le Conseil départemental a voté un plan pluriannuel d'investissement 2020-2030 de 101,5 millions d'euros. En 2022, il a consacré une enveloppe budgétaire totale de 24,8 millions d'euros pour ses établissements scolaires.

Le Conseil départemental s'engage également dans la rénovation des écoles avec 32 opérations soutenues en 2022 pour près d'1M€ d'aides.

Le Conseil départemental s'est doté d'un plan climat qui aborde dans la globalité des enjeux de mobilités douces, d'adaptation des bâtiments au changement climatique (végétalisation, désimperméabilisation...), de plantations d'arbres dans le cadre du plan « Un arbre, un collégien », notamment le volet « l'arbre en ville » qui permet une aide départementale maximale de 80% aux projets de promotion de l'arbre dans les espaces publics communaux.

4. Développer une offre de mobilité accessible à tous, partout et plus écologique

Le changement de pratiques en matière de mobilités est impératif pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique comme aux enjeux sociaux. L'État et le Conseil départemental agiront ensemble sur trois axes :

- **Développer le covoiturage** par la création de lignes et de parcs relais. Le Conseil départemental met à disposition des Tarnais 5 aires multimodales et 14 aires de covoiturages. D'ici la fin d'année 2023, 4 aires multimodales et 1 aire de covoiturage seront aménagées en complément (l'État participe à leur financement à hauteur de 100 000 €) ;
- Favoriser le **développement d'offres de transport alternatives** à la voiture, notamment en appuyant les collectivités locales dans l'expression du besoin de mobilité et la recherche des solutions de mobilité adaptées. Le transport à la demande au sein des intercommunalités sera également recherché ;
- Agir pour la **décarbonation de la mobilité**, par l'appui au développement des bornes de recharge et la création de voies vertes et voies cyclables en concrétisation des schémas directeurs cyclables des collectivités.

Le Conseil départemental a voté en 2021 un plan vélo sur l'ensemble de son territoire, en s'appuyant sur le réseau de voies vertes qu'il a déjà constitué et dont il réalise l'entretien, avec un budget annuel de 2 millions d'euros. Il poursuivra cet effort dans les années à venir pour compléter le maillage, notamment avec la mise en place d'études prospectives de l'itinéraire cyclable suivant le tracé de l'A69.

L'État continuera pour sa part à subventionner les aménagements cyclables au travers de l'appel à projets « aménagements cyclables » du Fonds mobilités actives.

5. Garantir la pérennité et l'efficacité des systèmes du petit cycle de l'eau (adduction d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées)

La sécurisation et la préservation de la ressource en eau, ainsi que l'interconnexion et le renouvellement des réseaux, sont des enjeux majeurs pour le territoire tarnais. Dans ce contexte, le transfert des compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2026 doit être préparé.

Les services de l'État et du Conseil départemental continueront à accompagner les communes afin de construire une organisation robuste reposant sur des collectivités financièrement et techniquement solides. Le Conseil départemental poursuivra son soutien en ingénierie auprès des communes et des intercommunalités. Dans le cadre de l'identification des besoins, de conception et de réalisation techniques, et d'aide au fonctionnement des équipements, il continuera à mener des missions d'assistance technique, de conseil ou de formation auprès des collectivités territoriales (SATESE, SATEP). Au titre de ses compétences, pour 2022, le Conseil départemental a ainsi voté une enveloppe financière de 1,2 millions d'euros pour l'eau potable et de 1,3 millions d'euros pour l'assainissement.

En outre, sur le volet technique, suite aux épisodes de sécheresse hivernale et estivale de l'an passé, le Conseil départemental a rédigé, en lien avec les services de l'Etat, un Livre Blanc sur la gestion de l'eau sur le territoire. Celui-ci a donné suite au Plan départemental Eau, voté au printemps 2023, qui prévoit plusieurs actions pour préserver, gérer

et économiser cette ressource sur tout le territoire tarnais. Ce plan prévoit une enveloppe départementale, répartie entre investissement et ingénierie, de 29 millions d'euros sur les 5 prochaines années, soit une moyenne annuelle de 5,8 millions d'euros.

Les travaux en matière d'eau et d'assainissement pourront bénéficier **d'importantes subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil départemental** au titre d'un accord cadre favorisant la convergence et la complémentarité des aides publiques.

6. Territorialiser les objectifs de développement des énergies renouvelables

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, l'objectif quantitatif à atteindre pour le département est de :

- multiplier par 2 la production éolienne pour arriver à 1200 GWh annuels,
- multiplier par 4 la production d'énergie solaire pour arriver à 870 GWh annuels,
- multiplier par 10 la production d'énergie issue de la méthanisation pour arriver à 500 GWh annuels.

En lien avec les structures intercommunales et notamment le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn, l'État accompagne chaque commune dans la compréhension des enjeux, des contraintes et des opportunités de son territoire, de sorte qu'au 31 décembre 2023, les zones d'accélération définies par les communes tarnaises contribuent à due proportion à l'atteinte des objectifs régionaux.

Le Conseil départemental continuera à subventionner en 2024 la pose de panneaux solaires et d'équipements de stockage d'énergie destinés à l'autoconsommation, l'installation de solaire thermique ou de réseaux de chaleur alimentés en majorité en énergie renouvelable (pour les communes de moins de 3 500 habitants). Le Conseil départemental a aussi déployé des panneaux photovoltaïques sur les toitures des collèges.

Le Conseil départemental a réuni les acteurs de la filière hydrogène du territoire pour constituer le consortium Hydro Tarn, qui a pour ambition de créer une filière hydrogène verte complète, de la production à la distribution, dans le Tarn : à terme, deux unités de distribution verront le jour à Saint-Sulpice et Saint-Juéry.

7. Agir pour des villages vivants : aménager les centres-bourgs, préserver le petit patrimoine, soutenir le commerce et l'habitat

Le réaménagement des centres-bourgs, la préservation du patrimoine (églises, places de village), le développement du commerce rural, la résorption de l'habitat insalubre et l'adaptation des logements dans les cœurs de bourg contribuent fortement à améliorer la qualité des habitants des zones rurales.

Les communes rurales peuvent également participer à la construction ou à l'aménagement d'habitat social pour accueillir des populations fragiles.

L'État (via notamment le guichet ingénierie et le dispositif Villages d'Avenir) et le Conseil départemental mobiliseront leur ingénierie pour accompagner les communes dans le montage de ces opérations. Tous deux soutiendront ensemble les projets d'investissement des communes dans ce domaine, et notamment pour la préservation des ouvrages d'art.

L'État s'engage à accompagner et cofinancer au moins 3 projets visant à développer le commerce en milieu rural, 5 opérations d'habitat en centre bourg et 60 opérations de préservation du petit patrimoine au cours des trois prochaines années.

Le Conseil départemental continuera à soutenir les projets de revitalisation des centres bourgs grâce, notamment, à ses dispositifs « Villes et Villages d'avenir », « Actions en faveur de la production d'habitats solidaires et innovants » et « Tarn Vivre Ensemble ». De même, le Conseil départemental continuera à accompagner les communes rurales dans le maintien des commerces en intervenant pour la création ou la réhabilitation du dernier commerce de proximité.

8. Favoriser le développement des pratiques sportives et l'accès à la culture

Le développement des pratiques sportives passe par des équipements nombreux et de qualité et surtout un réseau associatif dynamique et organisé.

Le Conseil départemental et l'État continueront à financer la création, la réhabilitation et l'extension d'équipements sportifs afin de répondre aux besoins des associations sportives du territoire qui participent aux objectifs de sports santé mais également de favoriser la pratique sportive des collégiens et plus largement des publics scolaires. Le Conseil départemental accompagne les projets locaux avec une aide financière moyenne annuelle d'un million d'euros. L'État finance ces opérations au travers de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et des crédits de l'Agence nationale du sport (au total, 1,9 M€ en 2023).

Dans les années à venir, l'État et le Conseil départemental s'engagent à accompagner plus particulièrement la création ou la rénovation d'équipements aquatiques permettant l'apprentissage de la natation pour les publics scolaires et répondant à un enjeu majeur de prévention des noyades.

Le sport étant une priorité politique du Conseil départemental, il contribue à l'accès aux activités physiques et sportives pour le plus grand nombre sur l'ensemble du territoire en soutenant les comités sportifs départementaux et les associations sportives pour l'acquisition de matériel. Il soutient les associations sportives dans l'organisation de leurs événements et manifestations exceptionnelles. Dans le cadre du dispositif Tarn Terre de jeux, le Conseil départemental organisera la Semaine olympique et paralympique, la journée olympique et le Village du Sport Tarn 2024.

Depuis 2017, le Conseil départemental a augmenté son budget sport de 17 %.

L'État continuera à financer au travers du Comité départemental olympique et sportif la mise en œuvre d'animations sport santé en milieu rural. Il contribuera prochainement au financement d'un bus « sport santé ».

L'État continuera à soutenir la vie associative dans toute sa diversité au travers d'un accompagnement généraliste et spécialisé, de la formation des bénévoles et de subventions de fonctionnement.

Soutenir et encourager l'irrigation du territoire pour un accès du plus grand nombre à une culture diversifiée et de qualité, sont les objectifs premiers de la politique culturelle départementale. Travailler en proximité avec les territoires de notre département pour nous adapter à leurs spécificités et à leurs besoins est une priorité absolue. En 2023, le Conseil départemental a consacré plus de 7 millions d'euros à la culture et au patrimoine. Pour 2024, le Conseil départemental soutiendra les territoires qui n'ont pas accès à une offre culturelle suffisamment structurée et développée en prenant appui sur les structures labellisées, notamment le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn (CMDT) avec ses 16 antennes, l'Association Départementale pour le Développement des Arts (ADDA), la Scène Nationale d'Albi Tarn (SNAT), le centre d'art le LAIT (le Conseil départemental réalise les travaux de rénovation de cet équipement culturel dont le coût est estimé à 1,620 M€).

En investissement, le Conseil départemental soutient les opérations de rénovation et d'aménagement d'équipements culturels (médiathèques, musées, salles culturelles, lieux de créations artistiques). En 2022, il a participé à la rénovation du musée Goya de Castres à hauteur de 593 435 €. L'État a pour sa part subventionné cette opération à hauteur de 2 M€ dans le cadre du contrat de Plan Etat Région.

Au-delà de son soutien aux associations culturelles, pour offrir à tous les Tarnais un accès à la culture en proximité, l'État subventionne l'installation de Micro-Folies, lieux d'accès à l'art via notamment le dispositif du Musée numérique. 5 Micro-Folies ont ouvert ou vont ouvrir prochainement dans le Tarn, dont une Micro-Folie mobile au sein de la communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc. Toutes les collectivités souhaitant disposer d'une Micro-Folie verront leur projet subventionné à hauteur de 80 %.

L'État continuera en outre à subventionner de nombreuses institutions culturelles comme la SNAT (2ème financeur derrière la ville d'Albi), le centre d'art Le Lait ou encore le musée Goya.

9. Renforcer la présence des forces de sécurité dans les communes rurales

Les enjeux de sécurité sont de plus en plus forts en zones rurales : l'État s'engage donc à signer des contrats de sécurité intégrés (CSI) avec l'ensemble des territoires ruraux qui le souhaiteront.

Trois nouvelles brigades de gendarmerie seront implantées à Carlus, Castelnaud-de-Montmiral et Brassac, soit un effectif total de 30 gendarmes supplémentaires. Les territoires couverts par les trois nouvelles brigades pourront également, si les élus le souhaitent, bénéficier de CSI.

Par ailleurs, l'État s'engage à étudier toutes les opérations de rénovation des brigades de gendarmerie qui lui seront soumises. Un affermissement des contacts entre la gendarmerie nationale et les élus locaux sera également mis en œuvre par l'Etat.

Pour les communes lauréates, le programme « Petites villes de demain » sera complété d'un volet relatif au renforcement de la sécurité publique en milieu rural.

Le Conseil départemental, pour sa part, soutient financièrement les projets d'installation de matériels de veille et de protection des bâtiments publics.

Face à un risque incendie amplifié par le changement climatique, l'État, le Conseil départemental et toutes les collectivités territoriales doivent se mobiliser de concert au travers d'actions de prévention, de sensibilisation, mais aussi au travers d'investissements significatifs permettant de faciliter les interventions du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Le Conseil départemental et l'État ont initié une réflexion avec le SDIS afin de soutenir les investissements nécessaires à la sécurité des personnes et des biens, notamment dans la lutte contre les incendies en milieu rural. L'engagement du Conseil départemental s'inscrit dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 au titre de laquelle le Conseil départemental a inscrit, pour 2023, 17 M€ en fonctionnement et 1 M€ en investissement. Le Conseil départemental vient de décider de voter en faveur du SDIS une autorisation de programme de 5 M€ (dont 1 380 500 € pour le pacte capacitaire et 3 619 500 € pour les autres équipements de secours), et l'État d'augmenter son financement du pacte capacitaire de 2 M€. En outre, au-delà d'actions de cartographie des moyens et des risques en lien avec le SDIS, l'État s'engage à consacrer une partie de ses crédits d'investissement aux opérations de défense incendie, au travers de la DETR et du Fonds vert (avec un taux de subvention de 80 % dans le cadre du Fonds vert en 2023).

Article 3 – Suivi de la mise en œuvre du plan :

Un comité de suivi du plan Tarn Ruralités est mis en place, co-présidé par le Préfet du Tarn et le Président du Conseil départemental du Tarn. Il est composé du Président du Conseil départemental, de 6 représentants désignés pour moitié par l'Association des Maires Ruraux et l'Association des Maires et des Élus Locaux du Tarn et des différents services de l'État.

Le comité de suivi sera réuni deux fois par an en préfecture pour examiner l'avancée des objectifs du plan Tarn Ruralités.

Albi, le 6 octobre 2023,

Sur la proposition de :

François-Xavier LAUCH

Préfet du Tarn

Christophe RAMOND

Président du Conseil départemental du Tarn

En présence de :

Jean-Marc BALAHAN

**Président de l'Association des Maires
et des Elus Locaux du Tarn**

Patrick CARAYON

**Président de l'Association des Maires Ruraux
du Tarn**